



RAPPORT DE LA TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ANNEE 2011 :

EXAMEN DU DOSSIER TECHNIQUE DU 4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION (RGPH4)

Le 29 décembre 2011 s'est tenue dans la salle de réunion n°321 du bâtiment INSAE la troisième session extraordinaire de la Commission du Programme des Etudes, des Enquêtes et du Traitement (CPEET) au titre de l'année 2011. L'objectif principal de cet atelier de travail est d'examiner les documents techniques de la 4^{ème} édition du Recensement Général de la Population et de l'Habitation en vue de la délivrance des visas d'opportunité et de conformité du Conseil National de la Statistique (CNS).

Au cours du lancement des travaux de la session extraordinaire, le représentant du DG/INSAE en la personne de M. Alexandre BIAOU, Directeur Général Adjoint de l'INSAE a fait remarquer que c'est l'importance qu'accorde l'INSAE au respect de la loi statistique du 12 avril 2000 qui l'a conduit à organiser la présente session afin d'obtenir l'avis d'opportunité et de conformité du CNS pour le 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Bénin. Suite à cette ouverture des travaux, un présidium composé de trois membres a été installé. Il se compose comme suit :

- **Président** : Martin LAOUROU, personne ressource,
- **Rapporteur** : Maurice BANKOLE, personne ressource,
- **Secrétaire** : Gillis GOGAN, Chef du Service de la Programmation et de la Coordination des Etudes et Recherches à l'INSAE.

La séance a connu la participation effective de 39 personnes dont 15 provenant des structures sectorielles, 6 personnes ressources et 17 cadres de l'INSAE. La liste exhaustive des commissaires est annexée au présent rapport.

Dès l'installation du présidium, le président a procédé à la lecture du projet d'ordre du jour qui a été adopté sans objection par la plénière. Les points inscrits à l'ordre du jour se présentent comme suit :

- Présentation du contexte, de la problématique, de la méthodologie et des aspects clés du RGPH4,
- Examen du questionnaire et du document méthodologique,
- Appréciation de l'opportunité ou non de l'accord du visa du CNS.

I-) PRESENTATION DU CONTEXTE, DE LA PROBLEMATIQUE, DE LA METHODOLOGIE ET DES ASPECTS CLES DU RGPH4

Abordant ce premier point à l'ordre du jour, la Directrice des Etudes Démographiques de l'INSAE a présenté d'une part le contexte et la problématique du recensement et d'autre part les aspects méthodologique et organisationnel des travaux préparatoires de cette 4^{ème} édition du RGPH. De manière plus détaillée son exposé s'est articulé autour des points qui suivent :

- Contexte national d'organisation du RGPH4
- Cadre légal du RGPH4
- Qu'est ce que le RGPH?
- Expériences du Bénin en matière du RGPH
- Objectifs du RGPH4
- Principales phases du RGPH
- Organisation pratique du RGPH4
- Budget prévisionnel
- Où en sommes-nous ?
- Ce qui reste à faire.

A la suite de cette présentation les commissaires ont exprimé des préoccupations qui tournent autour des points suivants :

- Quelles sont les stratégies mis en place ou envisagées par l'INSAE pour mobiliser dans les meilleurs délais la masse de financement à rechercher évaluée à 58% du budget prévisionnel du recensement ?
- Quelles sont les stratégies mis en place ou envisagées par l'INSAE pour accélérer l'opération de cartographie censitaire du territoire national en prélude à l'opération

du recensement proprement dit, sachant qu'actuellement seulement 30% de cette cartographie est exécutée ?

- Quel est le mode d'acheminement au niveau central des données collectées afin de permettre la diffusion des statistiques provisoires 48 heures après la fin des opérations de terrain ?
- Comment l'INSAE envisage-t-il exploiter les produits de la cartographie à l'appui de l'opération de conception de la LEPI afin de permettre les économies de temps et d'énergie ?
- Quels sont les moyens mis en place pour réaliser la numérisation et le tirage des cartes des Zones de Dénombrement (ZD) dans les meilleurs délais ?
- Comment l'INSAE pense-t-il effectuer une bonne campagne de sensibilisation des populations et autorités locales dans les délais courts qui lui sont impartis ?
- Est-t-il toujours techniquement possible de démarrer les opérations de terrain du RGPH4 le 15 février 2012 ?

Les différentes précisions rectificatives apportées par les représentants de la Direction des Etudes Démographiques de l'INSAE ont globalement satisfaits les commissaires et ont permis de les rassurer. En effet, il a été notifié que les démarches sont en cours pour organiser une nouvelle table ronde des Partenaires Techniques et Financiers en vue de les sensibiliser sur l'importance du RGPH-4 dans le suivi et l'évaluation des différentes politiques économiques et sociales mises en œuvre avec leur soutien et enfin de recueillir leur adhésion à soutenir financièrement la réalisation de l'opération pour février 2012. Aussi, les organisateurs du recensement ont-ils précisé les démarches effectuées auprès de la CPS-LEPI en vue d'étudier la mesure dans laquelle les produits cartographiques de la LEPI peuvent être exploités pour accélérer la phase de cartographie censitaire à l'appui du RGPH4.

Par ailleurs, les commissaires ont félicité l'INSAE et approuvé les innovations apportées au RGPH4 en ce qui concerne la décentralisation des pôles d'archivage et de traitement des questionnaires et la numérisation des cartes des Zones de Dénombrement (ZD). Suite aux débats entre les commissaires la recommandation suivante a été formulée à l'endroit des organisateurs du recensement :

- *Vu le retard accusé dans les travaux préparatoires du RGPH4 notamment au niveau de la cartographie censitaire qui n'est exécutée qu'à 30% à 1 mois et demi de la date officielle du démarrage des opérations de collecte, les*

commissaires du CNS recommandent que toutes les diligences soient faites par l'INSAE tant au niveau de la mobilisation du financement qu'au niveau de l'exploitation des produits cartographiques de la LEPI afin de tenir à bonne date le lancement du recensement fixé par le Conseil des Ministres au 15 février 2012.

Dans le but de garantir la qualité et la fiabilité des données qui seront produites, les commissaires invitent les organisateurs du recensement à prendre un certain nombre de précautions à savoir :

- Elaborer pour leur propre gouverne un calendrier techniquement très réaliste du reste des opérations à conduire ;
- S'assurer que les campagnes de sensibilisation des populations et de leurs autorités locales démarrent à temps et s'exécutent sur une période de durée suffisante pour assurer leurs efficacités.

Au terme de ces échanges qui ont consisté à recueillir les observations d'ordre général des commissaires du CNS, deux groupes de travail ont été constitués afin de formuler des observations plus approfondies sur le questionnaire et le document méthodologique du recensement. Le groupe n°1 a pour président M. Nicaise KODJOGBE et rapporteur M. Charles BABADJIHOU. Le président du groupe n°2 est M. Thomas HOUEDOKOHO et son rapporteur M. Gérard KPATINDE. Ils ont tous deux plus d'une dizaine de membres inscrits.

II-) EXAMEN DU QUESTIONNAIRE ET DU DOCUMENT METHODOLOGIQUE

Les rapports de restitution des travaux effectués par les commissaires au sein des groupes de travail ont été présentés par chaque rapporteur et des amendements apportés par la plénière. L'intégralité de ces rapports se trouve en annexe du présent rapport général.

Les observations relevées au cours des échanges en plénière peuvent se récapituler comme suit :

1- Observations et suggestions de forme sur le questionnaire et le document méthodologique

L'essentiel de ces observations se trouvant sur les documents de certains commissaires, elles ont été directement reversées aux représentants de la Direction des Etudes Démographiques de l'INSAE pour prises en compte.

2- Observations et suggestions de fond sur le document méthodologique

- L'absence d'une introduction générale au document méthodologique,
- Le plaidoyer sur la nécessité de réaliser le RGPH4 n'est pas très bien argumenté car ne prenant pas en compte certains facteurs démographiques tels que la migration dont le Bénin est sujet en tant que pays de transit,
- Les thèmes tels que « l'accessibilité à l'eau et à l'énergie, l'urbanisation et l'assainissement en zone rurale » ne sont pas pris en compte dans les nouveaux thèmes,
- Une solution optimale doit être trouvée pour prendre en compte les produits cartographiques de la RENA-LEPI dans l'accélération de la cartographie censitaire à l'appui du recensement,
- L'exploitation des produits cartographiques de la LEPI permettra de réaliser des économies et de convaincre mieux les PTF au cours de la prochaine table ronde des bailleurs car ce sont ces derniers qui ont financé les opérations similaires au recensement,
- Il est indispensable de prévoir un organigramme complet intégrant à la coordination nationale une articulation avec les douze coordinations départementales,
- Le système de numérotation des chapitres et le plan de rédaction doivent être harmonisés d'un tome à un autre dans le plan d'analyse.

3- Observations et suggestions de fond sur le questionnaire

- Absence de questions relatives à la pauvreté subjective des ménages alors que ce type de pauvreté ressort dans le plan d'analyse,
- Le niveau de consommation n'est pas associé aux autres variables pour apprécier la pauvreté non monétaire,
- La notion de terre agricole n'est pas assez claire. S'agit-il des terres cultivées ou cultivables ?
- L'INSAE doit éviter que les plis de l'imprimé du questionnaire du RGPH4 traversent des colonnes ; ils doivent plutôt suivre les lignes qui délimitent ces colonnes,
- Il faudra prévoir une pré-numérotation de 1 à n dans une perspective d'archivage électronique des questionnaires,

A l'issue de l'examen du document méthodologique et du questionnaire et de l'amendement en plénière des observations et suggestions formulées au sein de groupes les deux (2) recommandations qui suivent ont été formulées par les commissaires du CNS :

- *Améliorer la plaquette de plaidoyer du RGPH4 en rappelant dans le contexte et la justification que :*
 - o *la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) adoptée en novembre 2008 par le Conseil des Ministres a prévu dans son programme de production statistique la réalisation du 4^{ème} RGPH en février 2012,*
 - o *les mouvements très rapides et très variés de la population béninoise du fait de son statut de pays de transit expliquent la nécessité d'actualiser les statistiques démographiques et les indicateurs y afférents,*
 - o *l'élaboration des Programmes de Développement Communal (PDC) nécessite que les statistiques mis à la disposition des autorités communales soient actualisées et le plus que possible proches de la réalité.*
- *S'assurer de la mobilisation complète du financement du recensement proprement dit (collecte des données, manutention et traitement des questionnaires, transit des fichiers électroniques) avant la date du 15 février 2012.*

III-) APPRECIATION DE L'OPPORTUNITE OU NON DE L'ACCORD DU VISA DU CNS

Au regard des différents débats menés et des éclaircissements apportés par les représentants de l'équipe d'organisation du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4), les commissaires de la CPEET ont approuvé au nom du CNS l'exécution de cette grande opération statistique par l'INSAE et la dissémination de ses résultats. Ils ont alors émis au profit de cette opération l'avis d'opportunité et de conformité du CNS sous réserve de la prise en compte des observations et recommandations formulées.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2011

Les Commissaires

LISTE DE PRESENCE

N°	Nom et Prénoms	Structure
<i>Groupe n° 1</i>		
1.	MONGAN Martin	BCEAO
2.	ILAYE Boni Moïse	DPP/MDGLAAT
3.	GBAGBA Hippolite	DPP/MCTIC
4.	BAMIGBOTCHE Marius	DPP/MCTIC
5.	BABADJIHOU Charles	DPP/MJSL
6.	KPATINDE Gérard	DPP/MDAEP
7.	HOUANGNI BOCOVO Mahougnon Raymonde	DPP/MERPMEDER
8.	HOUEDOKOHO Thomas	Personne ressource
9.	LAOUROU Martin	Personne ressource
10.	MENSAH Victorine	Personne ressource
11.	MISSIHOUN Evariste	DTIP/INSAE
12.	TOLLEGBE Appolinaire	DSS/INSAE
<i>Groupe n° 2</i>		
13.	DOSSOU Sylvestre	DPP/MESRS
14.	MENARD Dany Marlène	DPP/MJLDH
15.	DIDAVI Edgard	DPP/MAEP
16.	KOUHONTODE Ernest	DDPD-AtI-Lit/MDAEP
17.	GBAGLO Ghislain	DPP/MISPC
18.	CHABI N. Armand	DGAE/DPC
19.	KADIRI B. Ousmane	Chambre d'Agriculture
20.	AKLE Joseph Paul	CCIB
21.	BANKOLE Maurice	Personne ressource
22.	KODJOGBE Nicaise	Personne ressource
23.	TOGONOU Hippolyte	Personne ressource
24.	BIAOU Abraham	DSEE-INSAE
25.	OBOSSOU O. Hervé	DSEE/INSAE
26.	KAKPO Eliakim	DSEE/INSAE
27.	MARTIN Gibril	DCSFR-INSAE
28.	ABODE Jean Marie	DCSFR/INSAE
29.	GOGAN Gillis	DCSFR/INSAE
<i>Organisateurs du recensement</i>		
30.	BIAOU Alexandre	DGA-INSAE

N°	Nom et Prénoms	Structure
31.	AHOVEY Elise	DED-INSAE
32.	AHAMIDE Armelle	DED/INSAE
33.	HOUNGUEVOU Rémy	DED/INSAE
34.	ZOUNON Mémounath	DED/INSAE
35.	AGBANGLA Sévérin	DED/INSAE
36.	HOUSSOU ASSABA Gisèle	DED/INSAE
37.	HOUEHA Jeannine	DED/INSAE
<i>Autres organisateurs</i>		
38.	TOMAVO Brice	DG/INSAE
39.	ADJE Rosalie	DCSFR/INSAE